



---

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

---

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
17	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
18	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
19	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
20	VIONS	ARRAGAIN Manuel	
21	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes

**Absents excusés :**

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
MOUXY	PERSON Armelle

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 JANVIER 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 14 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 1      Année : 2025  
Exécutoire le : 11 FEV. 2025  
Publiée / Notifiée le : 11 FEV. 2025  
Visée le : 11 FEV. 2025

### ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

---

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

---

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 4 février 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Novelli", written over a horizontal line.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

---

Date de transmission de l'acte : 11/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/02/2025

---

Numéro de l'acte : d5342 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250204-d5342-DE

---

Date de décision : 04/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles  
5.2.3. Autres